



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 01/10/2024

DELIBERATION
n°CEVE – 2024 – 27– DRT – 004

*relative à la mise en œuvre du dispositif d'aide à la réussite des étudiants
inscrits en première année de Licence de la faculté de Droit et science politique*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612-3, relatif à l'orientation et la à la réussite des étudiants,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III, relatif aux compétences du CEVE,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relatives à la mise en œuvre du dispositif d'aide à la réussite des étudiants de 1^{ère} année pour la faculté de droit et science politique sont fixées comme suit,

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} Objectifs du dispositif et publics visés

Les dispositifs d'aide à la réussite en première année concernent les étudiants régulièrement inscrits en première année de Licence mentionnées ci-dessous :

- Licence 1 mention droit Toulouse
- Licence 1 mention droit parcours santé (LAS) Toulouse et Montauban
- Licence 1 mention double diplômant en droit et gestion
- Licence 1 mention droit Montauban

Les participants bénéficient d'un appui sur les principales causes d'échec constatées en première année de Licence, sous la forme d'enseignements et d'accès à deux plateformes d'autoformation et autoévaluation en expression écrite et en logique («Ecrit+ »).

Article 2 Capacités d'accueil

Le nombre de place est limité.

La capacité de chaque groupe est fixée par les composantes concernées. Cette capacité varie entre 15 et 30 étudiants par groupes suivant les enseignements.

Article 3 Modalités d'inscription

L'inscription au dispositif s'effectue en ligne suivant le calendrier arrêté par le Président en concertation avec la composante.

L'annexe décrit les enseignements proposés et les éventuels préalables.

Les étudiants devront choisir les enseignements en fonction des possibilités offertes. L'inscription aux différents dispositifs peut être soumise à condition.

L'accès à la plateforme d'auto-formation est de plein droit pour tous les étudiants régulièrement inscrits en première année. Cet accès ne nécessite pas d'inscription préalable.

TITRE II – ENSEIGNEMENTS

Article 4 Organisation des enseignements

Les enseignements se déroulent sur le premier et/ou second semestre de l'année universitaire 2024-25.

Les enseignements sont facultatifs et ne donnent pas lieu à évaluation, bonification ou attribution de crédits.

Les étudiants inscrits sont tenus d'être assidus aux différentes séances d'un même groupe.

La nature et la durée des enseignements sont décrites en annexe.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**



ANNEXES :

| |
|--|
| Annexe 1 – Programme d'enseignement ARL Licence 1 Droit Toulouse et Licence Droit LAS Toulouse |
|--|

| |
|--|
| Annexe 2 – Programme d'enseignement ARL Licence 1 Droit et Gestion |
|--|

| |
|--|
| Annexe 3 – Programme d'enseignement ARL Licence 1 Droit Montauban et Licence Droit LAS Montauban |
|--|

ANNEXE 1 – Détail des programmes d'enseignement

DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE

Année universitaire 2024-2025

Programme pour la licence 1ère année Licence Droit Toulouse et licence 1ère année Droit Toulouse LAS

| Formation concernée | Semestre | Enseignements | Nbre groupes | Heures CM | Statut CM | Modalités d'évaluation CM | Heures TD | Statut TD | Modalités d'évaluation TD | Publics concernés |
|-------------------------------------|----------|---|--------------|-----------|-----------|---------------------------|-----------|----------------|---------------------------|--|
| L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - Toulouse | 1 | Les formations aux méthodes de travail | 12 | | | | 9 | Facultatif | Aucun | Etudiant de 1ère année de licence Droit |
| L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - Toulouse | 2 | Soutien universitaire | 12 | | | | 9 | Facultatif | Aucun | Etudiants de 1ère année de licence Droit Toulouse en échec au S1 |
| L1 DROIT ET L1 DROIT LAS – Toulouse | Annuel | Plateforme d'autoformation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique | | | | | | Auto formation | Auto évaluation | Etudiant de 1ère année de licence Droit |

ANNEXE 2 – Détail des programmes d'enseignement

DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE

Année universitaire 2024-2025

Programme pour la licence 1ère année Licence Droit et gestion

| Formation concernée | Semestre | Enseignements | Nbre groupes | Heures CM | Statut CM | Modalités d'évaluation CM | Heures TD | Statut TD | Modalités d'évaluation TD | Publics concernés |
|---------------------|----------|---|--------------|-----------|-----------|---------------------------|-----------|----------------|---------------------------|---|
| L1 DROIT ET GESTION | 1 | Renforcement en mathématiques appliqués à la gestion | 1 | | | | 7.5 | Facultatif | Aucun | Etudiants de 1ère année de licence Droit et gestion |
| L1 DROIT ET GESTION | 2 | Renforcement en mathématiques appliqués à la gestion | 1 | | | | 7.5 | Facultatif | Aucun | Etudiants de 1ère année de licence Droit et gestion |
| L1 DROIT ET GESTION | Annuel | Plateforme d'autoformation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique | | | | | | Auto formation | Auto évaluation | Etudiants de 1ère année de licence Droit et gestion |

ANNEXE 3 – Détail des programmes d'enseignement

DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE

Année universitaire 2024-2025

Programme pour la licence 1ère année Licence Droit Montauban et L1 droit LAS Montauban

| Formation concernée | Semestre | Enseignements | Nbre groupes | Heures CM | Statut CM | Modalités d'évaluation CM | Heures TD | Statut TD | Modalités d'évaluation TD | Publics concernés |
|--------------------------------------|----------|--|--------------|-----------|-----------|---------------------------|-----------|----------------|---------------------------|--|
| L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - MONTAUBAN | 1 | Initiation à l'éloquence | 1 | | | | 12.5 | Facultatif | Aucun | Etudiant de première année de licence 1 Droit et LAS |
| L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - MONTAUBAN | 1 | Insertion universitaire | 1 | | | | 12.5 | Facultatif | Aucun | Etudiant de première année de licence 1 Droit et LAS |
| L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - MONTAUBAN | 2 | Initiation à l'éloquence | 1 | | | | 12.5 | Facultatif | Aucun | Etudiant de première année de licence 1 Droit et LAS |
| L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - MONTAUBAN | 2 | Insertion universitaire | 1 | | | | 12.5 | Facultatif | Aucun | Etudiant de première année de licence 1 Droit et LAS |
| L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - MONTAUBAN | Annuel | Plateforme d'autoévaluation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique | | | | | | Auto-formation | Auto évaluation | Etudiant de première année de licence 1 Droit et LAS |